

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER) ET FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE) visent à **renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'Union européenne**, en corrigeant les déséquilibres territoriaux. Sur les 15,5 milliards d'euros de ces deux fonds revenant à la France pour la période 2014-2020, la Bretagne s'est vue affecter des enveloppes **FEDER de 307,3 M€** et **FSE de 62,2 M€**². Un total de 369,5 M€ qui seront **gérés par le Conseil régional de Bretagne**, auxquels viennent s'ajouter 121,9 M€ du volet régional du programme opérationnel du FSE, qui seront pour leur part, gérés par les services de l'État.

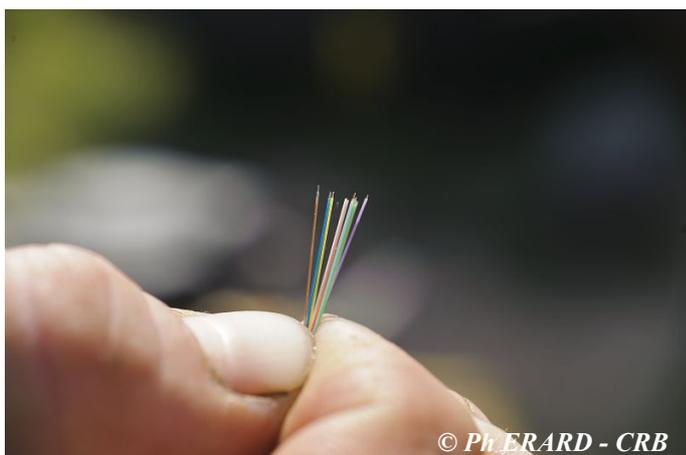
En décembre dernier, au terme de 18 mois d'échanges et de travaux pilotés par la Région, en lien avec l'État et l'ensemble des parties prenantes, la Commission européenne a validé le document stratégique, "le Programme opérationnel (PO)", qui fixe les 4 axes prioritaires vers lesquels seront orientés ces fonds en Bretagne qui font une large place à la **dimension territoriale**, en particulier à travers la **cohérence recherchée** entre les fonds et les contrats de partenariat qui seront prochainement signés entre la Région et chacun des 21 pays bretons.

La Région a, par ailleurs, veillé à harmoniser les priorités et objectifs de chacun de ces 4 axes avec les grandes priorités stratégiques régionales qu'elle met actuellement en œuvre. Ces 369,5 M€ généreront des contres-parties publiques³ et éventuellement privées de plus de 570 M€, soit un total de **944 M€ investis**, sur 6 ans, pour l'emploi et la croissance en Bretagne, grâce aux fonds européens.

Axe 1 Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne, en articulation avec le projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) et le Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) **FEDER 94 M€, soit 25%**

Objectif 1 : Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton par le soutien au **déploiement de la fibre optique**.

Objectif 2 : Augmenter les **pratiques numériques** de la population bretonne en favorisant leur développement et celui de la culture numérique.



© Ph ERARD - CRB

Il s'agira ici de soutenir le déploiement des infrastructures et équipements de villes moyennes, d'apporter le très haut débit dans des zones diffuses, d'alimenter des sites économiques, de recherche et d'enseignement. Sur le volet "pratiques numériques", il s'agira davantage d'encourager les actions d'appropriation telles que des numérisations de fonds, le développement de nouveaux services et outils.

Pourront prétendre aux fonds FEDER, dans ce cadre, le syndicat mixte Mégalis Bretagne, porteur du projet BTHD, des collectivités territoriales et leur groupement, des établissements publics, des associations, des entreprises ou groupements d'entreprises, des chambres consulaires...

2 S'y ajoutent 121,9 M€ gérés par l'État : part du FSE inscrite dans un programme national dédié aux volets emploi et inclusion.

3 Pour mémoire, un euro de fonds européens mobilisé sur une action s'accompagne obligatoirement d'au moins un euro investi par d'autres cofinanceurs publics et/ou privés sur cette même action.

Axe 2 Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, à l'innovation et aux entreprises, en articulation avec les stratégies mise en œuvre par la Région en la matière : Schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche (SRESR), Glaz économie et Smart Specialisation Strategy (S3) **FEDER 94 M€, soit 25%**

Objectif 1 : Renforcer la **compétitivité de la recherche bretonne** dans l'espace européen par un triple soutien apporté, d'une part, au développement de l'excellence des infrastructures de recherche, d'autre part, à l'intégration de la recherche bretonne dans l'espace européen de la recherche, et enfin, au développement de la culture scientifique et technique.

Universités, grandes écoles, entreprises et groupements d'entreprises, collectivités territoriales et leur groupement, établissements publics, État, associations... pourront ainsi bénéficier de soutien pour l'acquisition d'équipements, la mise en œuvre de programmes de recherche, la réalisation d'investissements immobiliers, d'actions de mutualisation, de projets de soutien à des chaires, des initiatives visant à développer la culture scientifique, par exemple.

Objectif 2 : Accroître l'**effort d'innovation des entreprises bretonnes** en soutenant la chaîne de valeur du transfert de technologies au bénéfice de l'économie régionale, en accompagnant les projets industriels innovants mais aussi les projets structurants de recherche collaborative et en structurant la gouvernance et le suivi de la S3.

Des actions de valorisation de la recherche, de transfert de technologies, des projets d'investissements en R&D, de soutien à la création d'activités innovantes (incubation...) ou encore de sensibilisation et d'animation permettant une insertion économique plus forte des projets de recherche, des programmes ambitieux d'innovation à forts enjeux pour l'économie bretonne, des outils mutualisés de recherche, la création de pilotes expérimentaux, la structuration d'outils (études, analyse, bases de données...)... portés par l'ensemble des acteurs du système régional de l'innovation et du transfert de technologies pourront être éligibles.

Objectif 3 : Renforcer le potentiel productif des **PME bretonnes** par l'amélioration de leurs performances, via des **actions à dimension collective** et par leur **accompagnement**, lors de toutes les phases sensibles de leur développement, afin de conforter leur compétitivité.

Réalisation de diagnostic, conseil, mise en place de formation ou encore organisation d'événements collectifs dans les domaines du commerce, de l'export, du marketing, des RH, de la logistique... autant d'actions à dimension collective qui pourront en être bénéficiaires. Entrent également dans le champ de cet objectif la mise en œuvre d'instruments financiers ou le soutien de PME et de leurs groupements, au moment des différentes phases de leur développement.



Axe 3 Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne, en articulation avec le Pacte électrique, le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et le Plan Bâtiment Durable breton. **FEDER 109 M€, soit 30%**

Objectif 1 : **Augmenter la production d'énergie renouvelable** en Bretagne par un soutien au développement des capacités de production et de distribution de ces énergies et par l'accompagnement de l'aménagement portuaire en faveur des énergies marines renouvelables.

Qu'ils soient portés par des entreprises, collectivités, organismes publics, coopératives, associations..., pourront être soutenus les investissements, études, diagnostics, les actions collectives exemplaires (animation, sensibilisation, formation) destinés à accompagner le développement de parcs industriels pilotes ou d'essais des EMR, de projets industriels de méthanisation, de production et stockage d'énergies renouvelables, de systèmes énergétiques intelligents... sous réserve de leur cohérence avec la Glaz économie et des différentes feuilles de route régionales pour le développement des énergies renouvelables. Entre également dans cet objectif le développement du port de Brest.

Objectif 2 : Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne par la **réhabilitation du parc de logements** résidentiels.



Bailleurs sociaux, collectivités, organismes publics, associations pourront être épaulés dans leurs investissements liés à la réhabilitation énergétique du parc de logements sociaux. Le parc privé est également concerné, avec l'accompagnement d'opérations de réhabilitation, prioritairement sous forme d'ingénierie financière, ou les actions-pilotes qui accompagnent l'évolution vers des comportements vertueux des usagers dans les bâtiments.

Objectif 3 : Augmenter le nombre d'utilisateurs des **modes de transport durables** en Bretagne par le développement de l'inter et de la multimodalité.

Sont ici concernés les projets de pôles d'échanges multimodal (PEM), les études et travaux favorisant l'inter-modalité sur les territoires ou encore les projets innovants en matière de mobilité (Plan véhicule vert, développement de systèmes alternatifs de transport de personnes).

Axe 4 Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels, en articulation avec le plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) **FSE 60 M€, soit 16 %**

Objectif : **Accroître le taux de réussite à la qualification** pour les demandeurs d'emploi participants, notamment les plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie régionale, par la mise en place d'actions de formation qualifiante en leur faveur.

La Région sera le bénéficiaire de ce soutien pour la mise en œuvre d'actions de formation qualifiante en faveur des demandeurs d'emplois dans les secteurs socles ou émergents de l'économie régionale.

Par ailleurs, une part du FEDER et du FSE (13,2 M€) sera dédiée à l'accompagnement de la mise en œuvre de ce programme opérationnel.

Quelques chiffres La Région Bretagne prévoit, notamment, d'ici 2020 :

- de soutenir près de 570 chercheurs et plus de 2 500 PME,
- de créer 18 lieux de production d'énergies renouvelables supplémentaires,
- de permettre le raccordement de 170 000 locaux et domiciles au très haut débit,
- de développer les qualifications de plus de 20 800 demandeurs d'emploi.

Les volets emploi et inclusion dans un programme FSE national

De manière complémentaire, une part du FSE est inscrite dans un programme national dédié aux **volets emploi et inclusion**. A l'échelle de la Bretagne, ces crédits s'élèvent à **121,9 M€**, (4,2 % du volet national - 5^e région) pour la période 2014-2020, et seront gérés par les services de l'État en région, les Conseils généraux et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Brest et Rennes.

Il est destiné, lui aussi, à développer la compétitivité régionale et l'emploi, mais par une approche ciblée sur "l'emploi, l'inclusion sociale et la formation professionnelle". Ainsi, son soutien va aux initiatives menées pour favoriser l'insertion dans l'emploi, en accompagnant les demandeurs d'emploi et les inactifs, les mobilités professionnelles et entrepreneuriat. En Bretagne, il privilégiera les opérations d'appui aux personnes, davantage que les aides aux structures. Le programme FSE national encouragera également les actions visant à anticiper les mutations économiques ou à combattre le chômage, lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.



FEDER et FSE

Qui peut y prétendre ?

Selon les mesures, sont concernés les organismes de recherche, universités, PME, groupements d'entreprises, collectivités, associations, chambres consulaires...

Où s'adresser ?

À la Région Bretagne auprès de ses différentes directions en charge des affaires européennes et internationales, de l'aménagement du territoire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'environnement et du climat...

À la DIRECCTE pour le volet régional du programme opérationnel national

PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL FSE

Le programme opérationnel national (PON) « emploi et inclusion », qui définit la stratégie d'intervention du fonds social européen et ses axes prioritaires en France (besoins spécifiques des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale, des zones géographiques les plus touchés -quartiers prioritaires de la ville, zones rurales de revitalisation-), a été adopté par la commission européenne le 10 octobre 2014.

D'importants moyens pour accompagner le soutien à la reprise économique et renforcer l'employabilité

A l'annonce de la validation du programme opérationnel français, la Commission a souligné l'importance du FSE pour soutenir la reprise économique et atteindre les objectifs sociaux de la stratégie Europe 2020, en **favorisant l'emploi pour tous et en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale**.

Le FSE, qui représente **près de 10% du budget communautaire**, vient en effet soutenir les mesures renforçant l'employabilité des travailleurs de l'Union. En 2013, ce sont près de 15 millions de personnes qui ont bénéficié du FSE à travers l'Union pour améliorer leurs compétences ou faciliter leur insertion sur le marché du travail.

Le FSE représente plus de 40% des fonds reçus par la France au titre de la politique de cohésion, soit près de 6 milliards d'euros. Outre le financement du PO national (2,9 milliards €), cette enveloppe

comprend également le PO dédié à l'initiative pour l'emploi des jeunes (620 millions €) et les PO régionaux (2,9 milliards €).

Le PON FSE est axé autour de trois priorités

- ✓ le soutien à l'emploi, avec un effort particulier concernant le soutien aux chômeurs, à la mobilité professionnelle et aux mesures favorisant l'entrepreneuriat,
- ✓ la formation professionnelle, notamment des femmes et des seniors, mais aussi des salariés licenciés pour motif économique,
- ✓ l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.

Une nouvelle gouvernance

Concernant la mise en œuvre du Fonds social européen pour la période 2014-2020, le Premier ministre a précisé dans son courrier du 19 avril dernier 2014 que la gestion du Fonds Social Européen serait partagée. Les **Régions bénéficieront de 35% de l'enveloppe et l'État gèrera 65% de celle-ci, dont la moitié sera déléguée aux Conseils généraux au titre de l'inclusion.**

Le volet régional de l'enveloppe du Programme Opérationnel national FSE se déclinera sous l'autorité de l'État (Préfet de région) qui délèguera, au titre de l'inclusion, une partie des crédits aux collectivités départementales (les quatre Conseils généraux et les Métropoles de Rennes et Brest).

Une dotation régionale au service des publics en difficulté ou fragilisés :

L'intervention communautaire viendra s'adosser aux dispositifs de droit commun et permettra de renforcer ou de compléter les solutions proposées aux demandeurs d'emploi ou aux salariés d'entreprises.

Sur les 7 années du programme ce seront près de 122 M€ qui seront disponibles (dont 52,4 M€ pour les actions des Conseils généraux et 15,4 M€ pour les métropoles) et qui viendront cofinancer les actions des différents opérateurs intervenant sur les champs de l'accompagnement des demandeurs d'emploi des inactifs ou des salariés : associations, missions locales pour l'insertion des jeunes, chambres consulaires, organismes paritaire collecteurs agréés (OPCA), maisons de l'emploi, chantiers d'insertion...).

Les projets qui contribueront à corriger les déséquilibres structurels et à faire face aux conséquences de difficultés sociales viendront répondre à **six défis principaux** :

- ✓ La personnalisation de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi,
- ✓ L'amélioration de l'accompagnement des jeunes,
- ✓ Le développement de l'emploi et des compétences pour faire face aux mutations économiques,
- ✓ La promotion du vieillissement actif,
- ✓ Le renforcement de l'inclusion active pour lutter contre la précarité et la pauvreté,
- ✓ Le développement des projets d'innovation sociale créateurs d'emplois et de cohésion.

En région, seront en priorités soutenues les opérations en faveur de l'accompagnement des jeunes les moins qualifiés, les jeunes femmes, les résidents ZUS et ZRR, l'accompagnement à la création/reprise (ciblage important sur les publics habitants en ZUS, ZRR, les jeunes et les femmes), la prévention du décrochage scolaire, l'adaptation au changement des travailleurs et des entreprises, les salariés fragilisés ou en situation instable, les seniors, les travailleurs handicapés, les femmes, les démarches de types gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPET) et l'accompagnement du plus grand nombre de personnes éloignées de l'emploi.

Des objectifs quantifiés

- ✓ Assurer l'accompagnement personnalisé de 48 000 chômeurs, 33 000 inactifs, 24 000 jeunes.
- ✓ Accompagner la formation de 7 000 salariés parmi ceux en bénéficiant le moins.

Le FSE est un levier important dans la stratégie régionale pour l'emploi.